

Nomination de la Vice-doyenne de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021 ;
- Vu** les statuts de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles (S.E.N) ;
- Vu** la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** L'extrait du procès-verbal du Conseil de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles réuni le 3 mars 2022 portant l'élection de Madame Cristel ONESIPPE-POTIRON en qualité de Vice-doyenne de cette composante.

ARRETE

Article 1

Madame Cristel ONESIPPE-POTIRON, Maître de conférences, est nommée Vice-doyenne de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles (S.E.N) de l'Université des Antilles.

Article 2

La nomination de **Madame Cristel ONESIPPE-POTIRON** prend effet à compter du 3 mars 2022 et jusqu'au 19 mai 2025.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 10 mars 2022

Le Président de l'Université



Pr. Michel GEOFFROY